

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/11/57

Date de convocation

**7 novembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq

le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 à 18 Heures 00**

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

**10 novembre 2025**

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 19

Votants : 20

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -  
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRY - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -  
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -  
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET -  
Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Alain CAYET

Madame Yveline LOURDEL

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Madame Micheline LAURENT

**Objet : Avenant n°1 à la convention-cadre pour la création d'un service commun « Ingénierie informatique, télécommunications et usages numériques » Crédit d'un Pôle Sécurité des systèmes d'information et protection de la donnée**

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1 et suivants relatifs aux conventions de services communs entre établissements publics de coopération intercommunale et communes membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 25 septembre 2025 autorisant son Président, M. Frédéric LETURQUE, à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre du service commun « Ingénierie informatique, télécommunications et usages numériques » ;

Vu la convention-cadre signée le 1er janvier 2025 entre la Communauté Urbaine d'Arras, la Ville d'Arras, la Commune de Saint-Laurent-Blangy et la Commune de Saint-Nicolas-lez-Arras ;

Vu le projet d'avenant n°1 à ladite convention, ayant pour objet la création d'un Pôle Sécurité des systèmes d'information et protection de la donnée, annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des systèmes d'information et d'assurer la protection des données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD);

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une expertise mutualisée en matière de cybersécurité et de protection de la donnée ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention-cadre pour la création d'un service commun « Ingénierie informatique, télécommunications et usages numériques » entre la Communauté Urbaine d'Arras, la Ville d'Arras, la Commune de Saint-Laurent-Blangy et la Commune de Saint-Nicolas-lez-Arras, ayant pour objet la création d'un Pôle Sécurité des systèmes d'information et protection de la donnée.
- d'autoriser Monsieur le Maire, Alain CAYET, à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Les dépenses et contributions financières afférentes à la participation de la commune seront exécutées selon les modalités prévues dans la convention-cadre initiale et l'avenant n°1.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 18 novembre 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.

